



TROPHÉES
DE L'INNOVATION
inpi 2012

22 janvier 2013
Centre Pompidou

Dossier de presse

Contacts Press & Vous :

Paula Martins / Pierre Roy
pierre.roy@press-et-vous.fr
☎ 01 44 37 00 19

Contacts INPI :

Valérie Hochet
vhochet@inpi.fr

Pascal Claude
pclaude@inpi.fr

Sommaire

✦ Communiqué de presse	3
✦ L'édition 2012 des trophées de l'innovation	5
✦ Jury national des trophées de l'innovation 2012	6
✦ Les lauréats en quelques chiffres	7
✦ La propriété industrielle, pourquoi ?	9
✦ Les missions de l'INPI	10
✦ Les faits et chiffres marquants de la propriété industrielle	12
✦ Un trophée crée grâce à deux innovations brevetées	13
✦ Un logo sculpté par un maître origamiste avec du papier breveté <i>Procédés Chénel</i>	15



Palmarès des Trophées INPI de l'innovation 2012

En présence de Madame Fleur Pellerin, Ministre déléguée chargée des PME, de l'innovation et de l'économie numérique, l'INPI récompense les stratégies de propriété industrielle des PME-PMI et des laboratoires français

Les PME-PMI et les laboratoires français qui font de l'innovation un élément de leur stratégie de développement ont toutes les chances d'améliorer leur compétitivité dans un contexte économique international tendu. Pour cette raison l'INPI récompense chaque année les PME et laboratoires de recherche qui se distinguent par l'utilisation de la propriété industrielle comme une véritable stratégie d'entreprise. Cette année, le jury a retenu trois PME et un laboratoire. Nouveauté de cette édition, la remise d'un trophée consacré au design et un à la stratégie de marques.

La propriété industrielle joue un rôle important dans les stratégies d'entreprises. Elle permet notamment de :

- **Créer de la valeur** en enrichissant le capital immatériel de l'entreprise,
- **Valoriser les créations** tout en augmentant la notoriété de la PME auprès de ses clients ou de renforcer les liens avec le milieu industriel pour les laboratoires,
- **Accroître la crédibilité** de l'entreprise ou du laboratoire face à ses partenaires,
- **Se développer à l'étranger** tout en protégeant ses créations.

Raisons pour lesquelles depuis leur création, en 1991, les Trophées INPI de l'Innovation distinguent les PME-PMI pour leur capacité à se développer grâce à leur **politique en matière d'innovation et qui utilisent la propriété industrielle comme levier de croissance**, et les organismes de recherche et laboratoires pour leur capacité à **valoriser leur R&D grâce à la propriété industrielle**.

Les critères de sélection englobent toutes les composantes d'une stratégie de propriété industrielle au service du développement économique de l'entreprise : veille technologique et concurrentielle, dépôts de titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles...), gestion et exploitation de licences, lutte contre la contrefaçon, intégration du développement durable dans la politique propriété industrielle, etc.

Des performances économiques remarquables

L'analyse économique des performances de l'ensemble des lauréats régionaux montre :

- que les 50 lauréats dans la catégorie PME ont :
 - créé 352 emplois depuis 2008
 - doublé en moyenne leur chiffre d'affaires entre 2008 et 2011
 - augmenté leur part dévolue à la R&D de 65,6 %
 - vu leur part à l'export représentant en moyenne plus d'un tiers de leur chiffre d'affaire

- que les 13 laboratoires de recherche sont à l'origine de la création de 26 entreprises ayant créé 56 emplois depuis 2008.

Les lauréats 2012

Trophée BREVET : LEMER PAX (Pays de la Loire)

« Tous nos produits protègent la vie et l'environnement. Nous déposons 7 ou 8 brevets par an. Jouant la carte de la coopération locale, Lemer Pax et un cortège de sous-traitants, tous Français et basés à 95 % en Pays-de-Loire, collaborent 'ensemble'. En plus de ses effectifs propres, l'entreprise fait ainsi vivre 150 personnes. » Pierre-Marie Lemer, PDG.

Trophée MARQUE : LEA NATURE (Poitou-Charentes)

« Nous avons été les premiers à lancer une filière argan bio, à concevoir une gamme de soins pour bébé et de maquillage en bio. La propriété industrielle s'est imposée comme une manière de justifier notre primauté. Mais aussi de valoriser commercialement la technicité que nous revendiquons. » Charles Kloboukoff, Président fondateur.

Trophée DESIGN : CAPSUM (PACA)

« Ce qui fait la force de Capsum, c'est la mise au point de plates-formes technologiques associant un produit innovant (par exemple des capsules micrométriques, ou des perles pour des mélanges), un procédé de fabrication exclusif et des machines spécifiques. En matière de propriété industrielle, nous tenons à être très actifs et exhaustifs. » Sébastien Bardou, Président.

Trophée Centre de recherche : Institut des Nanotechnologies de Lyon (Rhône-Alpes)

L'Institut des Nanotechnologies de Lyon (INL) est une unité mixte de recherche (UMR CNRS 5270) dans le domaine des micro et nanotechnologies. Sa vocation est de mener des recherches, s'étendant des matériaux aux systèmes, permettant l'émergence de filières technologiques complètes pour divers secteurs d'application

Les recherches développées au sein de l'INL sont organisées selon plusieurs thèmes : les NanoMatériaux, l'Electronique, la Photonique, le Photovoltaïque, les BioTechnologies et la Santé.



[Rendez-vous sur inpi.fr pour découvrir les portraits vidéo des lauréats](http://inpi.fr)

A propos de l'INPI

Etablissement public sous la tutelle du ministère de l'Economie, des Finances et du commerce extérieur, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) délivre les brevets, marques, dessins et modèles et donne accès à toute l'information sur la propriété industrielle et les entreprises.

Il participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon.

Contacts presse

Contacts Press & Vous :

Paula Martins/Pierre Roy
pierre.roy@press-et-vous.fr
 01 44 37 00 19

Contacts INPI :

Valérie Hochet/Pascal Claude
vhochet@inpi.fr / pclaude@inpi.fr



Trophées de l'innovation 2012

L'édition 2012



Les PME qui inscrivent la propriété industrielle dans leur stratégie de développement ont de meilleures performances économiques que les autres. **C'est cette dimension que l'INPI distingue chaque année à travers ses Trophées de l'innovation en récompensant des PME-PMI pour leur politique en matière d'innovation et de propriété industrielle, mais aussi des organismes de recherche et laboratoires qui ont su valoriser leur R&D grâce à la propriété industrielle.**

Ce vivier d'entreprises, issues de secteurs d'activités variés, et de laboratoires, constitue un des piliers du développement économique du pays.

En 2012, le concept évolue : en effet, le jury a sélectionné les candidats dont les performances économiques sont remarquables (emplois, produits, marchés, export, chiffre d'affaires), au regard de la politique d'innovation et de la stratégie propriété industrielle mise en place, **cela incluant les stratégies marques et design.**

Outre les éléments liés aux résultats de l'entreprise, à la gestion de l'innovation, à la valorisation et la défense des droits de propriété industrielle, le jury a également apprécié l'intégration du **développement durable** par les candidats aux regards de critères environnementaux, sociétaux et économiques.

Une reconnaissance régionale ...

Les lauréats régionaux des Trophées INPI de l'Innovation sont choisis parmi des entreprises –jusqu'à 1000 salariés– et des organismes de recherche sur la base d'une liste constituée par un jury régional et des candidatures spontanées. Chaque jury, composé des représentants régionaux de l'INPI et de leurs partenaires (la Région, la CRCI, la DIRECCTE, la DRRT, OSEO...), sélectionne **trois PME par région et une unité de recherche.**

Ce travail conjoint, mené par les acteurs du développement économique, permet de sélectionner les entreprises et les laboratoires les plus performants.

... puis nationale

L'ensemble des lauréats régionaux concourt ensuite à la finale nationale des Trophées. Les lauréats nationaux sont désignés parmi les PME-PMI et organismes de recherche primés au niveau régional.

Que ce soit au niveau national ou régional, la cérémonie de remise des prix est une tribune pour les lauréats comme pour les partenaires. Elle met à l'honneur l'innovation, en tant que levier de croissance.



Trophées de l'innovation 2012

Jury national des trophées INPI de l'innovation 2012



Yves Lapierre

Directeur général de l'INPI, président du jury

Anne-Marie Boutin

Présidente de l'APCI

Xavier Demulsant

Président de la CNCPI

François Drouin

Président Directeur général d'Oséo

Pascal Faure

Directeur général de la DGCIS

Roger Genet

Directeur général de la DGRI

Didier Hillion

Chef du département PI de Renault

André Marcon

Président de CCI France

Gilles Pacault

Vice-président délégué de Prodimarques

Christian Peugeot

Président de l'Union des Fabricants

Thierry Sueur

Président du COMIPI/MEDEF



Trophées de l'innovation 2012

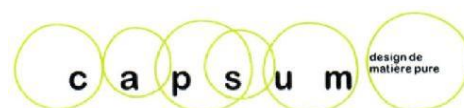
Les lauréats en quelques chiffres



CATEGORIE PME

✦ Trophée Design

CAPSUM



Activité : Conception, fabrication et commercialisation de produits cosmétiques issus de procédés de micro et de millifluidique.

Nom du dirigeant : Sébastien BARDON

Date de création : 01/09/2008

Forme juridique : SAS

Chiffre d'affaires 2011 : 1231 K€

Effectifs 2011 : 20 personnes

Site Internet : <http://www.capsun.eu>

Adresse : Héliopolis Bâtiment C – Technopôle de Château Gombert – 3 allée des Maraîchers - 13013 MARSEILLE

Nombre de titres de PI déposés : 6 familles de brevets dont 1 EP et 4 PCT, ainsi que 3 marques.

✦ Trophée Marque

LEA NATURE



Activité : Produits bio et naturels pour tous (alimentaires, cosmétiques, compléments alimentaires, phytothérapie, produits d'entretien pour la maison...)

Nom du dirigeant : Charles KLOBOUKOFF

Date de création : 1993

Forme juridique : SA

Chiffre d'affaires 2011 : 120 000 000 euros

Part du CA réalisé à l'export : 4%

Part du CA consacré à la R&D : 10%

Effectifs 2011 : 720 personnes

Site Internet : www.leanature.com

Adresse : 23 avenue Paul Langevin – 17180 PERIGNY

Nombre de titres de PI déposés : 5 brevets, 550 marques, 5 dessins et modèles

✦ Trophée Brevet

LEMER PAX



Activité : Conçoit des produits de radioprotection dédiés à l'environnement médical, pharmaceutique, scientifique et industriel pour la médecine nucléaire, la protection anti X, les nouveaux matériaux radioprotecteurs écologiques sans plomb, la cardiologie, en passant par les produits industriels et le matériel amagnétique.

Nom du dirigeant : Pierre Marie LEMER (PDG)

Date de création : 1970 (LEMER PAX) - 1872 (Fonderies Lemer)

Forme juridique : SA

Chiffre d'affaires 2011 : 14 000 K€

Part du CA réalisé à l'export : 21%

Part du CA consacré à la R&D : 7%

Effectifs 2012: 50 personnes

Site Internet : <http://www.lerpax.com/>

Adresse : 3 rue de l'Europe - ZI de Carquefou – 44470 CARQUEFOU

Nombre de titres de PI déposés : 66 brevets, 25 marques, 13 modèles

CATEGORIE CENTRE DE RECHERCHE

Institut des Nanotechnologies de Lyon



Activité : L'Institut des Nanotechnologies de Lyon (INL) est une Unité Mixte de Recherche (CNRS, ECL, INSA, UCBL, CPE Lyon) qui a pour vocation de développer des recherches technologiques multi-disciplinaires dans le domaine des micro et nanotechnologies.

Nom du dirigeant : Catherine BRU-CHEVALLIER (directrice)

Date de création : 2007

Budget recherche 2011 : 3805 K€ (non consolidé, hors salaire)

Dont recherche sous contrat 2011 : 2576 K€

Effectifs 2011 : 240 (dont 23 chercheurs et 67 enseignants-chercheurs)

Site Internet : <http://inl.cnrs.fr/>

Adresse : Ecole Centrale de Lyon Bâtiment F7 36, Avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY Cedex

Nombre de titres de PI déposés : 32 familles de brevets

Trophées de l'innovation 2012



La propriété industrielle, pourquoi ?

La propriété industrielle sert à protéger les créations industrielles. Elle récompense l'effort des innovateurs en leur donnant des droits, leur permettant de diffuser leurs créations dans la société en les faisant fructifier, grâce à un monopole d'exploitation pour une période déterminée. Se protéger grâce à la propriété industrielle, c'est bien sûr se donner les moyens d'agir contre les contrefacteurs et les pratiques déloyales, mais c'est surtout ...

✦ **Créer de la valeur**

Posséder un portefeuille de brevets, de marques, de dessins et modèles, contribue à enrichir le capital immatériel de votre entreprise, et peut constituer une source de revenus tangibles (cessions de brevets, licences d'exploitation...).

✦ **Valoriser vos créations**

Facteur de reconnaissance, la propriété industrielle est un moyen sûr de valoriser vos créations auprès des partenaires et d'asseoir votre notoriété auprès de vos clients. Si vous êtes un laboratoire, elle contribue à renforcer vos liens avec le milieu industriel et à concrétiser vos recherches.

✦ **Stimuler votre créativité et vos innovations**

La propriété industrielle vous permet d'évaluer le caractère novateur d'une innovation et vous incite à la recherche de solutions toujours plus créatives.

✦ **Accroître votre crédibilité**

Déposer des titres de propriété industrielle, revendiquer des droits d'auteur, c'est vous assurer une plus grande crédibilité face à vos partenaires, notamment financiers, et concrétiser le développement de vos idées ou de vos produits.

✦ **Se développer sur d'autres marchés**

Protéger votre création à l'international, c'est ouvrir de nouveaux marchés pour exploiter vos produits, et s'allier de nouveaux partenaires à l'étranger.



Trophées de l'innovation 2012

Les missions de l'INPI



En délivrant les brevets des marques, dessins et modèles, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) protège et valorise l'innovation Française. En effet la propriété industrielle devient de plus en plus stratégique et représente un réel levier de croissance pour protéger les idées des innovateurs, dans un contexte de démultiplication des flux d'échanges. Elle est indispensable pour rentabiliser et sécuriser les efforts de créativité et les investissements en recherche des entreprises.

En 2011, la France occupait la sixième place mondiale des déposants de brevets internationaux (dits PCT) et la quatrième au classement des pays déposants de marques internationales.

✦ **Délivrer les titres de propriété industrielle : brevets, marques et dessins & modèles**

L'Institut traite chaque année environ 17 000 demandes de brevets, plus de 91 000 demandes de marques et reçoit plus de 80 000 dessins et modèles. Il examine toutes les demandes selon la procédure propre à chaque titre et donne accès aux procédures internationales.

✦ **Accueillir et accompagner les déposants**

L'INPI accueille et informe les innovateurs et les assiste tout au long de leurs démarches à travers des programmes de sensibilisation et de formation, des services dédiés, des prestations personnalisées (le pré-diagnostic propriété industrielle par exemple qui évalue gratuitement le potentiel PI des PME) et grâce à une présence active sur le terrain (avec ses 23 implantations régionales).

✦ **Informier sur la propriété industrielle**

Les bases de données sur les brevets, marques, dessins et modèles constituent pour une entreprise ou un chercheur une source d'information particulièrement utile pour connaître l'état de la technique dans son secteur d'activité ou se positionner par rapport à la concurrence.

Depuis avril 2009, l'ensemble des bases de données brevets, marques, dessins et modèles, jurisprudence et statut des brevets, sont en accès libre et gratuit sur inpi.fr.

L'INPI assure la tenue du Registre national du commerce et des sociétés (RNCS) et du Répertoire central des métiers.

✦ **Adapter le droit de la propriété industrielle et renforcer l'influence de la France**

L'INPI joue un rôle majeur dans l'élaboration du droit de la propriété industrielle. Il veille à défendre les intérêts nationaux dans l'évolution du droit international, européen et communautaire dans ce domaine, facilite les échanges à travers divers programmes de coopération.



L'INPI représente la France au sein des organisations internationales compétentes : l'Office européen des brevets (OEB), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)

✦ Lutter contre la contrefaçon

La contrefaçon ne cesse de croître. Elle génère une production de masse qui n'épargne plus aucun secteur économique et menace directement la santé et la sécurité des consommateurs. En assurant le secrétariat général du Comité national anti-contrefaçon (Cnac), l'INPI participe activement à la lutte contre ce fléau tant au niveau national qu'international.

A propos de l'INPI

Statut : établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Economie, des Finances et du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et de la Ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique



Budget : entièrement autofinancé, 201 millions d'euros en 2011.

Effectifs : 742 agents.

Siège à Courbevoie et principaux établissements à Compiègne et Lille.

23 implantations régionales : Alsace (Strasbourg), Aquitaine (Bordeaux), Auvergne (Clermont-Ferrand), Basse-Normandie (Hérouville-Saint-Clair), Bourgogne (Dijon), Bretagne (Rennes), Centre (Orléans), Champagne-Ardenne (Chalons-en-Champagne), Franche-Comté (Besançon), Haute-Normandie (Rouen), Ile-de-France (Courbevoie), Languedoc-Roussillon (Montpellier), Lorraine (Nancy), Midi-Pyrénées (Toulouse), Nord-Pas de Calais (Lille), Pays de la Loire (Nantes), Picardie (Compiègne), Poitou-Charentes (Chasseneuil du Poitou), Provence-Alpes Côte d'Azur (Marseille, Sophia Antipolis), Rhône Alpes (Grenoble, Lyon), Antilles-Guyane (Guadeloupe).

4 représentations internationales : Amérique Latine (Brasilia), Asie (Singapour), Maghreb (Rabat), Emirats Arabes Unis (Abou Dhabi).

  **0 820 213 213** (0,09 € TTC/mn)



Trophées de l'innovation 2012

Faits et chiffres marquants de la propriété industrielle



En 2011, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) a vu le nombre de dépôts de brevets par les entreprises françaises repartir à la hausse. Preuve que pour faire face à un contexte de crise économique, doublée d'une concurrence toujours plus accrue, notamment à l'étranger, **la protection de la propriété industrielle reste au cœur des stratégies d'innovation.**

16 757 demandes de brevets (1,1% de plus qu'en 2010)
12 619 dépôts par des personnes morales réalisés (1,7% de plus qu'en 2010)
91 214 demandes d'enregistrement de marques
80 977 dessins et modèles déposés

Ces tendances sont une bonne nouvelle pour les PME françaises et prouvent que **le dépôt de brevet fait partie intégrante de leur stratégie de développement** pour faire face à la concurrence internationale.

Des résultats qui s'expliquent également par les efforts entrepris par l'INPI pour sensibiliser les entreprises aux enjeux de la propriété industrielle, et dématérialiser ses procédures. Ainsi, **75% des dépôts de brevets et 66% des demandes des marques résultent de dépôts électroniques.**



Trophées de l'innovation 2012

L'artiste céramiste Sylvie Coquet crée en exclusivité pour l'INPI les trophées de l'Innovation 2012




FEELING'S
Sylvie Coquet
LIMOGES

Créativité, vision, audace, passion..., depuis plus de vingt ans, l'INPI récompense chaque année les PME-PMI et les laboratoires français qui font de l'innovation un pilier de leur croissance, en menant une politique de propriété industrielle dynamique et volontaire.

Une ambition qui passe certes par le dépôt de titres, la gestion de licences et la lutte contre la contrefaçon, mais avant tout par la capacité à sortir des sentiers battus, à se remettre en question, à saisir des opportunités et à imaginer des solutions.

Innover ne tient pas que du concept : c'est aussi une façon de penser, une force de caractère, une forme d'exigence.

L'INPI a fait appel à la **céramiste Sylvie Coquet** pour concevoir les trophées 2012 et porter ces valeurs. Issue d'une famille de créateurs atypiques, associée à la mode et à l'innovation, elle a enrichi le monde des porcelainiers d'un nouveau style. Elle aborde son art et la création avec des lignes pures, sobres et transparentes, avec une exigence constante.

Relevant au quotidien ce défi de l'innovation, Sylvie Coquet a mis au point ces trophées INPI 2012 avec une porcelaine d'une rare blancheur et transparence, grâce à deux innovations brevetées : **le sculpting**, technique de sculpture dans la matière qui permet d'évider la porcelaine et d'obtenir des motifs d'une extrême finesse, le fruit de dix ans de recherches qui a donné naissance aux premières dentelles de porcelaine réalisées au monde et **la luxphanie** (ou lithophanie), bas-relief gravé en négatif sur une plaque de porcelaine de faible épaisseur qui, après cuisson à 1 400 ° C, devient translucide. Les rayons lumineux la traversant font apparaître le motif en positif.

Aujourd'hui présent sur tous les continents, *Feeling's Sylvie Coquet*, labélisée Entreprise du Patrimoine Vivant réalise 50 % de son chiffre d'affaires à l'étranger. Elle détient 2 brevets, 1 marque et plus de 300 modèles.



En mettant la propriété industrielle au service de son art, Sylvie Coquet a réussi à faire de son activité une véritable « success story » à la française en s'efforçant chaque jour d'allier innovation et tradition, créativité et design.

Photo du trophée : Marco Binisti pour l'INPI.
Photos Sylvie Coquet : Christian Kettiger et Mathilde Fuzeau.

Trophées de l'innovation 2012



Un logo sculpté par un maître origamiste avec du papier breveté *Procédés Chénel*



Julien Gritte sculpte le logo des Trophées avec du papier *Procédés Chénel*.

Initié au pliage depuis son plus jeune âge, Julien Gritte exerce l'art de l'origami de manière professionnelle depuis 2005. Sa rapidité d'exécution de pliage fait de lui un véritable magicien. Pour réinventer le logo des Trophées, Julien Gritte utilise du papier *Procédés Chénel*.

Depuis 1896, *Procédés Chénel* International est une entreprise française au service des designers, quatre générations de la même famille se sont succédées dans le développement et la commercialisation de techniques et de services pour la décoration éphémère.

Procédés Chénel développe et commercialise une gamme de produits à la disposition des créateurs pour des expositions commerciales ou culturelles, de l'événementiel, du design et de l'architecture d'intérieur.

Depuis deux générations, *Procédés Chénel* protège par le brevet ses produits. En mettant la propriété industrielle au service de sa créativité *Procédés Chénel* a réussi à faire de son activité une véritable "success story" à la française.

C'est donc tout naturellement que l'INPI a fait appel à Julien Gritte & *Procédés Chénel* pour allier créativité et innovation.

